



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2235**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, suite à préemption avec préfinancement, de 4 lots de copropriété dans l'immeuble situé 81, rue Commandant Charcot

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

Commission permanente du 26 février 2018**Décision n° CP-2018-2235**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, suite à préemption avec préfinancement, de 4 lots de copropriété dans l'immeuble situé 81, rue Commandant Charcot**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2017-08-25-R-0689 du 25 août 2017, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 4 lots de copropriété ainsi répartis :

- lot de copropriété n° 5, correspondant à un logement au troisième étage de 50,32 mètres carrés utiles ainsi que les 124/1 000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- lot de copropriété n° 11, correspondant à un garage (box) en rez-de-chaussée portant le n° 5 au plan, ainsi que les 9/1 000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- lot de copropriété n° 17, correspondant à une place de parking en rez-de-chaussée portant le n° 3 au plan, ainsi que les 5/1 000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- lot de copropriété n° 23, correspondant à une cave portant le n° 5 au plan, ainsi que les 2/1 000 des parties communes générales attachées à ce lot,

le tout situé dans un ensemble en copropriété 81, rue Commandant Charcot à Sainte Foy lès Lyon étant cadastré AE 39, préempté pour un montant de 138 000 €, dont 2 950 € de mobilier et dont une commission de 7 000 €

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base d'un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 50,32 mètres carrés.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements social sur la Commune de Sainte Foy lès Lyon qui en compte 12,37 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SCA Foncière d'habitat et humanisme qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ces lots de copropriété, cédés libres de toute location ou occupation, au prix de 138 000 € dont 2 950 € de mobilier, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SCA Foncière d'habitat et humanisme aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 28 septembre 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la SCA Foncière d'habitat et humanisme, pour un montant de 138 000 € (dont 2 950 € de mobilier) des 4 lots de copropriété, cédés libres de toute location ou occupation, le tout situé 81, rue Commandant Charcot à Sainte Foy lès Lyon, cadastré AE 39, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base d'un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 50,32 mètres carrés.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O1751, le 9 janvier 2012 pour la somme de 16 636 122,70 € en dépenses et 15 862 128,65 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant total de 138 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.